



263 Rue de Paris Case 550  
93515 MONTREUIL cedex

Tél : 01 55 82 87 36

E-mail : [cgtpolice@cgt.fr](mailto:cgtpolice@cgt.fr)

Site Internet : [www.police.cgt.fr](http://www.police.cgt.fr)

 [www.facebook.com/CgtPolice](https://www.facebook.com/CgtPolice)  [@police\\_cgt](https://twitter.com/police_cgt)

## UN EXEMPLE DE METHODE DE LA HIERARCHIE POLICIERE POUR "POUSSER" SES FONCTIONNAIRES A LA DEPRESSION OU AU SUICIDE

Mme Stéphanie PEREIRA DE ABREU, chef de la circonscription de BONDY fait subir à une collègue, ce qu'un juge pourrait qualifier de harcèlement moral. Ce management délétère n'est possible qu'à cause du sentiment de toute puissance et d'impunité de cette cheffe de service.

Suite à ce "harcèlement", notre collègue fait une dépression. Elle est en sortie libre du fait. Pour la protéger son médecin lui prescrit un arrêt de travail pour qu'elle n'ait plus à subir les agissements de Mme Stéphanie PEREIRA DE ABREU, chef de la circonscription de BONDY.

L'administration et les syndicats majoritaires ferment les yeux sur cette situation.

Du coup Mme Stéphanie PEREIRA DE ABREU, chef de la circonscription de BONDY décide d'un contrôle administratif illégal. Elle envoie son adjoint M. Jean-Pascal BATAILHOU hors circonscription faire cette sale besogne. La collègue, étant en sortie libre, n'est pas à son domicile. Du coup une enquête de voisinage est faite, en divulguant à tout le quartier la qualité de policier de notre collègue. Dans un contexte où nos collègues se font assassiner chez eux comme à MAGNANVILLE, elle a été contrainte de vendre sa maison pour protéger sa famille.

Mais cela ne suffit pas !!! M. Jean-Pascal BATAILHOU adjoint de Mme Stéphanie PEREIRA DE ABREU, chef de la circonscription de BONDY, sûrement pour lui plaire, rédige un faux en écriture en affirmant que notre collègue est partie en vacances.

Mme Stéphanie PEREIRA DE ABREU, chef de la circonscription de BONDY, demande alors une sanction contre notre collègue. M. Jacques MERIC, Directeur de la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne, signe lui même le blâme contre notre collègue au motif que du fait de sa dépression elle a manqué de disponibilité pour le service !!!

Notre collègue, qui aime son travail et voudrait pouvoir le reprendre, demande une mutation à caractère dérogatoire. Mais le bureau de l'accompagnement social de la Direction des Ressources et Compétences de la Police Nationale ne peut pas instruire le dossier, car il faut que le rapport de demande soit visé par Mme Stéphanie PEREIRA DE ABREU, chef de la circonscription de BONDY. Cette dernière laisse traîner et le dossier ne peut pas être présenté en commission.

En parallèle de cette acharnement, notre collègue perd ses primes et la moitié de son traitement du fait qu'elle soit en maladie.

Quand la CGT-Police écrit à l'administration : *"vu tous ses agissements, est-ce que la seule solution que propose l'administration est de mettre fin à ses jours, comme un collègue par semaine le fait ?"* Cela semble tellement banal que l'administration n'a même pas pris la peine de répondre.

La CGT-Police demande l'application de ce que rappelle le compte twitter @Policenationale contre la responsable de cette situation et de tous ses complice.

Montreuil le 30 mars 2017

Contact presse : Alexandre LANGLOIS

06 22 77 85 43 / [alanglois@cgt.fr](mailto:alanglois@cgt.fr)

